



43^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Point 4 – Débat général

Intervention du Luxembourg
10 mars 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et partage les préoccupations exprimées devant la situation des droits humains dans les pays mentionnés par l'Union européenne. Nous exhortons les autorités de ces pays à coopérer pleinement avec le système des Nations Unies pour les droits humains et à garantir un accès sans entraves à ses représentants.

L'épidémie du nouveau coronavirus COVID-19 continue de s'étendre. Elle éprouvera durement le système multilatéral au cours des prochains mois. Tout en accordant toute l'attention qu'elle requiert à la réponse à cette épidémie, il ne faut pas que nous négligions les situations d'urgence d'un point de vue des droits humains. Il ne faut pas non plus perdre de vue la crise climatique et son impact néfaste sur les droits humains des populations les plus vulnérables. A cet égard, le Luxembourg vient de faire une contribution financière au fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux de ce Conseil.

Ma délégation exprime sa confiance continue à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et à son Bureau, ainsi qu'aux mandataires des procédures spéciales et aux organes conventionnels.

Nous sommes résolus à suivre l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général afin de protéger les progrès normatifs des 75 dernières années, en particulier en promouvant la participation citoyenne et en préservant l'espace civique nécessaire à cette participation.

Je vous remercie de votre attention.